



## LE NOUVEAU PLAN QUINQUENNAL 2011-2016 (DÉCISIONS DU 13 MAI 2011)

### Les principaux changements (1/4)

#### ➤ .Quinquennal -CHAMOIS

- .Art. 7: Si choisi, le chasseur qui volontairement ne participe pas à la chasse, ne pourra pas prendre part au tirage au sort l'année suivante.
- .Art. 9: La chasse du chamois des Alpes est transformée en chasse spéciale, contrairement à ce que la FSVD a demandé ! Chasse spéciale, avec tout ce que cela va impliquer : participation qu'à une seule chasse spéciale au total, "pénalités" en cas d'erreur de tir, etc..!
- .Art. 9: La chasse du chamois de Plaine est nouvelle.
- .Art. 12: Prescriptions particulières : aucune action de chasse autre que celles du bouquetin et du cerf n'est autorisée dans les secteurs où ces tirs ou chasses sont autorisées. Mais attention, ce n'est plus le cas pour le chamois aux Alpes et au Jura => On pourra chasser le sanglier en même temps dans les mêmes secteurs...!
- .Art. 16: Si choisi, le chasseur ne peut participer qu'à une seule chasse spéciale : bouquetin, chamois Alpes, chamois Jura ou chamois Plaine.

### Les principaux changements (2/4)

#### ➤ .Quinquennal -CERF

- .Art. 10: Cerf : usage de un ou plusieurs chiens par équipe.
- .Art. 12: Cerf : collaboration jusqu'à 24 personnes.
- .Art. 12: Prescriptions particulières : aucune action de chasse autre que celles du bouquetin et du cerf (mais plus le chamois ni aux Alpes ni au Jura!) n'est autorisée dans les secteurs où ces tirs ou chasses sont autorisées.
- .Annexe: Cerf Alpes : un semaine pleine en septembre, puis deux mercredis en octobre puis 4x mercredi + jeudi consécutifs en novembre et dernier mercredi de novembre.
- .Annexe: Cerf Jura : deux mercredis en octobre puis 7x mercredi + jeudi consécutifs en novembre et décembre.

### Les principaux changements (3/4)

#### ➤ .Quinquennal -BECASSES

- .Annexe : Chasse de la bécasse à partir du 25 octobre, au lieu du 10 comme demandé par la FSVD !

#### ➤ .Quinquennal -DIVERS

- .Art. 16: Inscription aux chasses à tirage au sort : à partir de l'année prochaine, jusqu'au 5 mars de l'année en cours.

### Les principaux changements (4/4)

#### ➤ .Plan de tir 2011-2012

- .Art. 21: Chamois des Alpes : 180 chamois (permis pair : âge et sexe libre, permis impairs : femelle adulte, éterleou cabri )  
– .(2010 : 232 tirés).
- .Art. 21: Chamois Jura : 100 chamois  
– .(2010 : 80 tirés).
- .Art. 21: Chamois de Plaine : 22 chamois  
– .(2010 : 10 tirés).
- .Art. 22: Cerf Alpes : total 40 cerfs (2010 : 34 tirés)  
– .4 x 4 groupes (de 6) ayant droit à 10 cerfs.
- .Art. 23: Cerf Jura : total 75 cerfs (2010 : 69 tirés)  
– .UG Dôle-Versoix -7 groupes (de 12) ayant droit à 39 cerfs  
– .UG Mont-Tendre -12 groupes (de 12) ayant droit à 36 cerfs
- .Art. 26: Bécasse : 2 bécasses par jour et par chasseur, total maximum de 10 bécasses par chasseur!  
– .(2010 : 94 tirées).